

## APPEL À PROJET: CNECT/2020/2971265: PREPARATORY ACTION MEDIA LITERACY FOR ALL (2020)

---

**Porté par :** Commission Européenne

**Date de clôture :** 30/09/2020 minuit

**Description :** L'action préparatoire "L'éducation aux médias pour tous" (2018-20) répond au défi sociétal d'améliorer l'éducation aux médias des citoyens de tous âges dans les États membres de l'Union européenne.

Les objectifs généraux de cet appel sont **a)** d'augmenter le niveau d'éducation aux médias en Europe ; **b)** d'évaluer l'extensibilité, la durabilité et l'adaptabilité au-delà des frontières linguistiques, étatiques ou culturelles des actions développées dans le cadre des précédents appels de l'action préparatoire "Éducation aux médias pour tous"<sup>1</sup> ; et **c)** de poursuivre l'innovation méthodologique et la collaboration entre les communautés d'éducation aux médias. Ces objectifs correspondent à ceux mentionnés dans la [Communication de la Commission européenne sur la lutte contre la désinformation en ligne](#).

Objectifs spécifiques du présent AAP :

- Identifier et cataloguer les techniques couramment utilisées par les acteurs malveillants pour créer, distribuer et amplifier la désinformation en ligne.
- Un partage plus large des matériels éducatifs pertinents.
- Développer des outils basés sur des approches pédagogiques innovantes, à utiliser par les enseignants et les éducateurs formés pour la formation à l'éducation aux médias.
- Élaborer des modules éducatifs destinés à différents groupes d'âge, linguistiques et/ou culturels, avec une attention particulière pour les segments les plus vulnérables de la population.
- Concevoir et fournir des formations/matériels de formation appropriés et reproductibles aux enseignants et/ou éducateurs travaillant dans des contextes extrascolaires.
- Élaborer un ou deux cas d'utilisation sur le partage des meilleures pratiques entre les formateurs des communautés ciblées.
- Contribuer à favoriser un écosystème d'éducation aux médias fondé sur le partage des meilleures pratiques par-delà les frontières linguistiques et culturelles.

**Types de projets soutenus :**

- (1) Création de matériel multilingue en ligne** (Ces actions doivent impliquer une coopération avec les organisations communautaires concernées telles que les bibliothèques, les médias, les plateformes en ligne...)
- (2) Développement d'applications, d'outils et de méthodologies innovantes pour sensibiliser au danger de recevoir et de propager la désinformation, promouvoir l'utilisation de services de vérification des faits et le signalement par les utilisateurs des médias sociaux d'éventuels cas de désinformation.**
- (3) Promotion de campagnes sur les médias sociaux** et d'autres activités pertinentes visant à aider les citoyens à interagir avec les médias numériques de manière critique et évaluative.
- (4) Identification des meilleures pratiques et diffusion efficace du matériel créé par le projet.**
- (5) Activités menées par la communauté pour adapter et rendre accessibles les outils et matériels susmentionnés aux publics défavorisés.**
- (6) Activités de formation axées sur les pratiques, outils ou matériels d'éducation aux médias, destinées aux formateurs, aux éducateurs et aux enseignants** (y compris le partage de bonnes pratiques).

**Critères d'éligibilité :**

Éligibilité du porteur de projet : organisations (publiques/ privées) à but non-lucratif, autorités publiques, organisations internationales, universités, institutions d'éducation, centres de recherches, organisations à but lucratif (par exemple organisations de médias) établis dans un des pays membre de l'UE

---

<sup>1</sup> Une liste des projets sélectionnés durant les précédents AAP se trouve sur le **bas de page** [du site web du programme](#)

Partenariat : Consortium d'au moins trois partenaires venant d'au moins trois pays membre de l'UE.

Période de réalisation du projet : les projets doivent commencer au plus tard le à la fin du mois de mars 2021.

Durée du projet : durée maximale de 12 mois

Public cible : citoyens de tous âges

### Critères de sélection :

<u>Critère de sélection</u>	<u>Score maximal</u>	<u>Seuil minimal</u>
(1) la <b>pertinence du projet</b> et la contribution de ses résultats attendus aux objectifs de l'appel	25	15
(2) la <b>couverture géographique</b> et l'équilibre en ce qui concerne le nombre d'États membres ; la <b>dimension européenne</b> du projet	15	9
(3) l'efficacité et la justification de la <b>méthodologie et de l'organisation</b> proposées (y compris le calendrier, l'évaluation des risques et le suivi)	15	9
(4) la <b>nature innovante</b> de l'action ou du projet, et son <b>effet multiplicateur</b> attendu	10	6
(5) <b>l'impact et la diffusion ainsi que la transférabilité</b> et la durabilité des résultats attendus	15	9
(6) le <b>rapport coût-efficacité</b> de l'action proposée, et en particulier la pertinence et la qualité des moyens de mise en œuvre et des ressources déployées par rapport aux objectifs envisagés	20	12
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>60</b>

Note minimale par critère (seuil) : Les propositions obtenant moins de 60 % de la note maximale pour un critère d'attribution seront considérées comme de qualité insuffisante et rejetées.

Les propositions doivent :

- démontrer comment les outils et les activités proposés peuvent directement ou indirectement bénéficier au groupe cible de citoyens de tous âges ne possédant pas de compétences en matière d'éducation aux médias
- contenir une analyse de risque concernant la mise en œuvre, y compris des détails sur la manière dont les risques identifiés seront traités
- fournir une évaluation et un plan pour la durabilité de l'action (des actions) après la fin du projet
- les propositions de consortiums de plus de trois États membres différents seront prioritaires dans le processus de sélection.

NB : La Commission prévoit de financer 4 – 5 projets.

### Financements:

Montant de la subvention : La Commission dispose d'un budget de 500.000€ pour cet AAP et envisage de financer 2-5 projets

Taux de cofinancement : max 60%

Versement de la subvention :

1. Préfinancement de 50% au moment de la signature de la convention et du dépôt de la garantie financière
2. Paiement du solde au moment de la validation du rapport final

Frais directs éligibles :

- Frais de personnel (max 40% des frais éligibles)
- Frais de déplacement et de subsistance
- coûts d'amortissement/ de location des équipements ou autres actifs
- coûts des consommables et des fournitures

- les coûts découlant directement des exigences imposées par la convention de subvention (dissémination, évaluation, traductions, ...)
- coûts dérivés des contrats de sous-traitance
- coûts du soutien financier aux tiers (pour autant que les conditions fixées dans la convention de subvention soient remplies)
- les droits, taxes et charges payés par le bénéficiaire, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Frais indirects : montant forfaitaire de maximum 7% du total des coûts directs éligibles de l'action (hors frais directs de sous-traitance)

**!** Si les demandeurs reçoivent une subvention de fonctionnement financée par le budget de l'UE ou d'Euratom, **ils ne peuvent pas déclarer de coûts indirects**, sauf s'ils peuvent démontrer que la subvention de fonctionnement ne couvre aucun coût de l'action.

### **Modalités et démarches :**

Dépôt de la demande : La demande se fait uniquement via le formulaire de demande officiel avec ses annexes (disponibles [ici](#)). Le dossier de demande signé doit être envoyé **en version papier (une seule version) et en version PDF (pas de scan, sur une clé USB)** à la Commission Européenne. En plus, les demandeurs doivent envoyer un mail à [CNECT-MEDIALITERACY-PA@ec.europa.eu](mailto:CNECT-MEDIALITERACY-PA@ec.europa.eu) pour informer la Commission du dépôt de la demande **avant la date butoir du présent AAP**.

La demande doit être rédigée dans une des langues officielles de l'UE, **de préférence en Anglais**

**!** Une check-list regroupant tous les documents nécessaires à la demande se trouve à la dernière page du formulaire de demande officiel.

### **Informations complémentaires :**

Contact (Ligue de l'Enseignement) : Aurélie GAUDIN  
agaudin@laligue.org